

## **12 Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'école peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?**

La réussite scolaire est liée au non seulement des enseignants pour l'acquisition de la maîtrise des notions de base et faciliter le passage des différentes étapes de la progression de l'apprentissage, mais aussi à celui conjoint des parents.

Il serait vain de croire dans certains cas à la réussite scolaire sans la recherche totale d'une collaboration avec les parents.

« Sur quoi fonder cette réussite ? »

Des réponses, il ressort une préconisation forte d'un renforcement des échanges pour que l'accompagnement de l'enfant soit optimal.

En effet, c'est à travers l'élève que se traduit ou non la réussite scolaire, souvent, en termes de comportement remarquable. Comportement qui se traduit le plus souvent par un décalage entre ce que l'élève produit et le « résultat » attendu par l'institution.

« Doit-on parler de démission des parents ? »

Pas de démission mais plutôt d'absentéisme de certains d'entre eux. Face à cet absentéisme les enseignants doivent réagir en tant que professionnels de l'éducation afin d'amener les parents à mieux s'engager dans l'exercice de leurs responsabilités.

« Comment se positionner en tant que professionnel ? »

Ce professionnalisme sous entend la capacité des personnels à auto-évaluation. Une auto-évaluation qui aboutirait à rejeter toute attitude favorisant un malaise chez les parents qui éprouvent un sentiment de faiblesse, de rejet d'angoisse ou de dévalorisation face à des enseignants jugés parfois rigides voire inabordable.

L'exercice de ce professionnalisme est nécessaire à la qualité du partenariat éducatif devant se construire sur une égale dignité. Cette construction doit se faire très tôt, dès l'entrée à l'école des élèves et particulièrement au cours du cycle 2 dont l'année de Cours Préparatoire demeure capitale.

Cependant, force est de constater que malgré les efforts déjà consentis avec la mise en place des comités de parents, certaines familles restent en rupture avec l'école. L'élève étant placé au cœur du système, pour favoriser sa réussite, il conviendra pour tous les acteurs d'approcher ces familles qui fort souvent ne savent pas comment faire.

« Comment ? »

### Les enseignants :

- Eclairer les parents sur les programmes applicables à l'école, le plus tôt possible dans l'année scolaire
- Tracer avec les parents l'itinéraire des potentialités de l'enfant avant de souligner les difficultés
- Inviter à prendre part à certaines activités de l'école par le biais de journées portes ouvertes, par la valorisation des travaux des enfants (des parents concernés) à travers un film de classe (tout en respectant l'atteinte à la vie privée et sans tomber dans la lourdeur administrative liée aux intervenants extérieurs)
- Aider le parent à mettre en mots, par un contrat de partenariat, ce qu'il désire pour son enfant et les moyens d'y parvenir sans substituer sa responsabilité individuelle à une responsabilité collective

### Les Comités de parents :

- Cibler certains parents pour les inciter à adhérer à une association afin de mieux connaître l'institution.
- Etre une première cellule d'écoute servant de relais entre l'école et la famille
- Souligner certains traits éducatifs nécessaires à la réussite (rôle de la sanction – rôle de la frustration...)

#### L'Etat, les collectivités et autres partenaires socio-économiques :

- Réorganiser les activités professionnelles des parents qui ont des enfants au Cours Préparatoire afin qu'ils assurent un suivi obligatoire à la maison de l'élève (dispositif législatif)
- Inscrire dans la formation initiale et continue des enseignants un module relatif à l'exercice de la communication et de la médiation
- Encourager les associations parentales d'aide et de soutien scolaires mais aussi celles qui se proposent de former les parents au « métier de parent »

Tendre vers une éducation positive en instituant dans les médias une plage réservée à la vie des écoles, aux réalisations des élèves

### **13 : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

C'est bien souvent à « l'école » au sens large que se révèlent les difficultés des enfants. Lorsqu'un enfant présente des difficultés d'apprentissage, des troubles du comportement, un handicap ou une maladie qui ne lui permet pas de suivre un cursus « normal », l'enseignant se trouve particulièrement démuni. Face à ces cas de difficulté l'enseignant tente d'aider au mieux l'élève dans le cadre de la classe, ou, du cycle en collaboration avec les autres maîtres.

Mais, fort souvent, le temps consacré à ces élèves, même dans le cadre d'une pédagogie différenciée s'avère insuffisant ; d'autant que les Instructions Officielles viennent rappeler que les élèves en difficulté ne doivent pas ralentir le rythme des plus rapides.

Le dispositif de prise en charge existe, mais n'est pas efficient faute de moyens en adéquation avec les besoins. Les membres du RASED souvent en sous effectif doivent se démultiplier pour mettre en place leur intervention auprès des élèves concernés.

- La mise en place des cycles ne s'est accompagnée ni du renfort en moyens humains, ni du renfort en moyens matériels pourtant promis. De ce fait les résultats escomptés ne sont pas entièrement atteints alors que ce système est perçu positivement.
- La suppression des aides éducateurs est dénoncée et unanimement regrettée
- Le maintien d'un élève seulement en fin de l'un des cycles limite la marge de manœuvre des maîtres

« Comment repérer la grande difficulté ? »

Ce repérage ne semble pas toujours évident. Souvent la difficulté se traduit en terme de comportement (face à la tâche – en relation avec autrui – manque d'intérêt ou de motivation...) mais revêt de plus en plus des formes diverses qu'il est parfois difficile de cibler seul. L'intervention d'un maître spécialisé est souvent plus que nécessaire mais la multiplicité des lieux d'intervention ne facilite pas les aides. L'idée d'élaborer un référentiel de la difficulté à l'usage des maîtres, indiquant certaines manifestations, et les premières solutions à apporter par les maîtres des classes « ordinaires » est avancée.

« Que faire pour la prévenir ? »

- La prise en charge individualisée est recommandée comme moyen de faire bénéficier aux élèves en grande difficulté d'un rythme d'apprentissage adapté avec l'aide d'un spécialiste.
- Limiter le nombre d'élèves par classe (20 voire moins)
- Redéfinir les enseignements donnés au Cours Préparatoire et à la Grande Section
- Créer une classe charnière entre le Cours Préparatoire et le CE1
- Placer un maître spécialisé par cycle au départ de l'année scolaire redéfinir les missions par la suite
- Apprendre aux enseignants à faire face à l'hétérogénéité d'une classe
- Ouvrir des CLIN pour mieux intégrer les non francophones
- Libérer du temps au réel travail en équipe des enseignants
- Introduire dans la formation initiale un module concernant la prise en charge des élèves en difficulté
- Favoriser la formation continue des maîtres spécialisés
- Créer un nouveau corps de métier ; des personnels spécialisés dans l'aide aux familles
- Penser aussi à des évaluations nationales avant le CE2

Etablir un système d'études surveillées et dirigées pour les élèves en grande difficulté

Le numéro doit être celui du sujet tel qu'il apparaît dans la liste du 4 pages « Quelle École pour demain ? »

## **16 : Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs et, entre professeur et élèves ?**

Sur le sujet, le maître-mot est la restauration.

- Restauration de l'autorité parentale. Il s'agit avant tout de mettre un terme aux attitudes permissives qui, en fin de compte, privent l'enfant de repères
- Restauration de l'autorité des enseignants démunis actuellement de tout outil de « sanction ».

Cette restauration s'inscrit dans la mise en application mutuelle des devoirs d'exemplarité, dans la réactualisation des règles régissant les rapports entre élèves et enseignants.

Restauration des sanctions dont la quasi disparition a contribué à décrédibiliser l'institution scolaire. Un phénomène amplifié par le développement d'une société permissive où l'enfant est bien mieux instruit de ses droits que de ses devoirs. Une société qui ne laisse guère plus place à la notion d'obéissance.

La mise en place de règles comprenant des sanctions est motivée par la volonté d'assurer à l'enfant l'accompagnement indispensable à sa réussite.

Il s'agit donc de :

- Trouver des consensus qui clarifient la notion de droits des enfants tout en indiquant aussi les devoirs de ceux-ci.
- D'obtenir une révision des textes relatifs aux sanctions à l'école. Cette révision devrait ainsi introduire et souligner toute la différence entre frustration et maltraitance
- D'organiser des « Conseils d'élèves » où ceux-ci auraient l'occasion de s'exprimer, de mettre à jour les difficultés auxquelles ils sont confrontés. La parole ainsi libérée leur permettrait de mieux gérer les différences à la base de bien de conflits.
- Elaborer avec les parents une « Charte du comportement » opposable à tous les parents en tant que véritable recueil de lois, en recherchant un impact plus important que le seul règlement intérieur.

L'école n'est pas là pour assurer et assumer l'entière éducation des enfants inscrits parfois dans des « schémas » familiaux qui empêchent leur réelle épanouissement et progression (...critique

immodérée des enseignants, ou de l'école en général de la part de certains parents en présence des enfants).

Il demeure donc important de souligner l'obligation d'une collaboration étroite entre parents et enseignants basée sur le respect mutuel et le respect des rôles de chacun, dans la confiance et de ne pas perdre de vue la nécessité d'une co-éducation. La famille restant responsable de l'éducation de base.

### **Remarques complémentaires sur le débat**

Deux demi-journées consacrées à « Ouvrir le débat national sur l'avenir de l'école ».

Cette limitation imposée dans le temps rendait d'emblée plus d'un sceptique quand aux effets, compte tenu de l'importance de l'enjeu.

« Les conditions de la réussite de l'école se trouvent dans les établissements ». <sup>1</sup> Approcher ces conditions s'est approcher les acteurs qui composent l'école, les approcher dans leur quotidien.

Aussi, présenter le diagnostic en chiffres tenait plus du souci du gestionnaire, de l'économiste que de l'usager permanent de la structure se manifestant par une « adhésion » silencieuse à la présentation.

Devait-on y voir là un désintéressement total ? Certainement pas. Mais plutôt la manifestation du désir plus profond d'aller au-delà des chiffres, au quotidien de la réalité. Cette même réalité qui montre que l'insularité ne constitue pas nécessairement un handicap aux performances puisque si l'on tient compte du seul critère du taux d'accès au baccalauréat, 71.3% d'une génération du département y parvient.

Ainsi, chacun est prêt à reconnaître les améliorations apportées depuis la mise en application de la loi de 1989 même si l'on peut regretter un manque de moyens et qu'une appréciation fine du fonctionnement du système éducatif n'ait pu être établie.

---

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

**1** Améliorer la qualité de la communication en créant un métier nouveau de médiateurs scolaires autour d'une charte introduisant la notion de sanction

**2** Garantir dans la formation initiale et continue des maîtres un module relatif à la gestion de l'hétérogénéité et à la grande difficulté scolaire

**3** Assurer les moyens humains de l'accompagnement des élèves en difficultés – formation de spécialistes